

Sujet : [INTERNET] RE: plu arrêté de la commune de Montferrand- avis PPA

De : > isabelle.roux (par Internet) <isabelle.roux@onf.fr>

Date : 22/08/2023 à 12:01

Pour : VALAT Catherine - DDTM 11/SLAMT/UTO <catherine.valat@aude.gouv.fr>

Bonjour,

L'Office National des Forêts ne gère aucun terrain sur le territoire communal de Montferrand et par conséquent n'est pas en mesure de formuler des observations dans le cadre de la révision de son PLU communal.

Cordialement,

Isabelle Roux

Gestionnaire foncier

Agence Territoriale Ariège - Aude - Pyrénées Orientales

61, avenue Georges Guille - CS 20055 –

11890 CARCASSONNE Cedex 09

Tél : 06 23 54 47 47

www.onf.fr

De : VALAT Catherine - DDTM 11/SLAMT/UTO <catherine.valat@aude.gouv.fr>

Envoyé : mardi 22 août 2023 11:11

Objet : plu arrêté de la commune de Montferrand- avis PPA

Madame, Monsieur le chef de service,

Suite à la délibération du Conseil municipal prescrivant l'arrêt du plan local d'urbanisme de Montferrand, en date du 19 juillet 2023, je vous transmets le dossier du PLU arrêté que nous avons reçu le 3 août 2023 (date du visa du contrôle de légalité).

L'État doit produire un avis de synthèse de ses services pour le 03/11/2023 au plus tard.

Vous trouverez à disposition les éléments suivants : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique, les annexes (servitudes d'utilité publique, ...).

En pièce jointe, le courrier de transmission.

Cordialement

Catherine Valat

Instructions de téléchargement